

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS STÉRILES ET SECTAIRES

ÉDITORIAL

Réaction

On se souvient de l'annonce de François Hollande fin 2013 d'un «pacte de responsabilité et de solidarité». Ce pacte de responsabilité devait définir une nouvelle manière de gérer les relations sociales, de redéfinir la répartition des richesses entre le capital et le travail.

Cette annonce était en fait le premier acte du démantèlement annoncé du droit du travail. Alors que les entreprises du CAC40 n'ont jamais réalisé autant de bénéfices, que les dividendes distribués n'ont jamais été aussi élevés et que les marges des entreprises ont été largement reconstituées, les travailleuses-eurs sont stigmatisé-e-s et mis-e-s au pas.

Ce marché de dupes, comparable dans une certaine mesure à ce que le Conseil d'État vaudois met en place avec sa réforme de l'imposition des entreprises et ses fameuses contreparties sociales qui n'en sont pas, marque un tournant réactionnaire affirmé et assumé.

Cette violence institutionnalisée dans les relations sociales s'est manifestée concrètement dans plusieurs récents épisodes. Il y a eu l'épisode de la «chemise» à Air France, où le gouvernement s'est rangé sans vergogne du côté de la direction. Pire encore, en janvier 2016 huit ex-salariés de Goodyear ont été condamnés à de la prison ferme en première instance par le tribunal correctionnel d'Amiens. Alors que l'entreprise avait retiré sa plainte, le parquet a poursuivi les syndicalistes pour la séquestration de deux cadres (depuis, l'entreprise a fermé, sacrifiant plus de mille salarié-e-s). C'est la première fois que pour ce genre d'actions, relativement courantes dans un contexte social tendu (Sony, 3M, Caterpillar, Molex, La Poste, etc.), une peine de prison ferme est prononcée.

Cette décision politique, sous un gouvernement de gauche, révèle encore une fois que les gouvernant-e-s se sont rangé-e-s sans état d'âme du côté du pot de fer.

Réd.



Non à l'arnaque fiscale

Le canton de Vaud vote sur la baisse de l'imposition des entreprises la plus massive de son histoire. Baisser de moitié l'impôt sur le bénéfice pour asphyxier nos services publics? Qui va payer ce cadeau aux grandes entreprises?

Pages de Gauche rappelle la nécessité de préserver les ressources de l'État pour la démocratie et des services publics de qualité, en convoquant en renfort les expériences genevoise et neuchâteloise. Contre la prédation fiscale et pour la solidarité nationale et internationale, votez «NON» le 20 mars 2016.

Lire en pages 4 à 9

■ Santé

«Clause du besoin» ou pas, il faut lutter pour un système de santé de qualité et ne pas le réduire à un calcul de «coûts».

Page 3

■ Initiative populaire

Il faut interdire la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires.

Page 10

■ Hommage

Résistant et exilé, Hocine Aït Ahmed nous a quittés.

Page 11

SOUTIEN

L'histoire du milliardaire qui n'aimait pas la presse indépendante

On a appris en ce début d'année que Jean-Claude Gandur – le milliardaire qui prétend faire de la philanthropie en demandant à l'État d'assurer sa publicité pendant les cent prochaines années – avait déposé une plainte contre notre partenaire *Le Courrier* pour diffamation et calomnie. Il proteste contre un article de Benito Perez paru le 16 mai 2015, qui indiquait, après avoir énuméré la longue liste des affaires louches dans lesquelles Gandur a trempé, que ce dernier n'avait pourtant jamais été condamné. L'article insistait en particulier sur l'accord faramineux avec le dictateur

Sani Abacha pour l'exploitation de réserves de pétrole en eaux nigérianes, et qui a assuré à Gandur une partie non négligeable de sa fortune.

UNE TENTATIVE D'INTIMIDATION

Il va de soi que nous soutenons pleinement le journal et dénonçons vigoureusement cette tentative d'intimidation. Si les médias doivent craindre des poursuites à chaque fois qu'ils font une enquête sur les vilénies commises par les puissants de ce monde, il va falloir rapidement recourir à l'ancienne pratique du Samizdat pour informer la population. En outre, que Gandur s'ac-

tive ainsi en pleine campagne sur le nouveau Musée d'Art et d'Histoire (le vote aura lieu le 28 février) démontre soit son idiotie politique, soit sa volonté de retirer ses billes de cette affaire en plombant encore un peu plus son dossier.

La rédaction

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.–
Abonnement de soutien: Fr. 130.–
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e·s, chômeuse·s): Fr. 39.–

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Antoine Chollet (AC), Yannick Egger (YE), Mathieu Gasparini (MG), Emilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Ilias Pancharid (IP), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Hohenweg, Pascal Hohenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco.

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vulllioud (Cévu)

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

SITE INTERNET

Nouveautés sur notre site Internet

À quelques jours du début des primaires démocrates aux États-Unis, Eric Lee, animateur de *Labour Start*, revient, dans un long article dont nous publions la traduction dans son intégralité sur notre site Internet, sur la candidature de Bernie Sanders. Se définissant ouvertement comme «socialiste démocratique», ce dernier mène une campagne axée à gauche qui suscite l'enthousiasme outre-Atlantique. Après un survol des stratégies de la gauche aux États-Unis au siècle dernier, Eric Lee estime que pour qu'une candidature comme celle de Sanders ait pu émerger, il a fallu la réunion d'au moins trois facteurs. Premièrement, la crise de 2008 qui engendre une réelle remise en cause du capitalisme; deuxièmement, la fin de l'Union soviétique et l'estompement des soutiens du Maccarthysme; et troisièmement, la décision tactique de Sanders de se présenter sous la bannière démocrate. Une victoire de Sanders aux primaires démocrates de début février serait d'une importance politique capitale aux États-Unis.

On trouvera également ce mois-ci sur notre site Internet un article de Dan Gallin analysant les caractéristiques de la Russie de Poutine et les déclarations de responsables politiques suisses à son sujet, et appelant à moins s'intéresser abstraitement aux rapports entre États, pour mieux comprendre leurs rapports de forces internes.

LAMAL

Rendre la santé publique

La question de la planification des soins de santé et en particulier de l'offre médicale est loin d'être aisée dans un pays où règne l'idéal d'une médecine libérale au sens fort, c'est-à-dire aux seules mains de la corporation médicale.

Plusieurs objets politiques cristallisent des tensions entre une prétendue volonté de maîtriser les coûts et la défense d'une médecine de qualité: la caisse unique et publique, la suppression de l'obligation pour les caisses de contracter avec tous les médecins reconnus par la Fédération des médecins helvétiques (FMH), ou encore, comme il en sera question ici, la «clause du besoin», cette disposition de la LAMal permettant de limiter l'installation en cabinet privé des médecins «étrangers», c'est-à-dire détenant des titres obtenus dans l'Union européenne.

LE BESOIN DE QUI?

Quand la clause du besoin a été actionnée pour la première fois par Ruth Dreifuss en 2002, puis prolongée jusqu'au début 2012, pour être relancée par Berset en 2013, elle a déclenché une vague d'exaspération dans le corps médical salarié et hospitalier. Il faut cependant relever le bon côté de cette politique: les médecins en formation et les cheffes de clinique ont enfin obtenu d'être soumis à la loi fédérale sur le travail (LTr) en 2005, et ont ainsi pu revendiquer une amélioration de leurs conditions. Une limitation de leurs heures de travail hebdomadaires, alors évaluées à une moyenne de 80 heures par semaine, a notamment été fixée à 50 heures par semaine, l'extension maximale de la LTr octroyée par ordonnance du SECO.

Suite à l'activation de la clause du besoin, l'Association suisse des médecins-assistantes et cheffes de clinique (ASMACH) a largement rappelé qu'aucun fait ne soutenait sa rationalité. Le lien entre l'augmentation de l'offre et le volume de prestations de soins

n'a en effet pas pu être sérieusement démontré, ni surtout celui entre l'ouverture des cabinets et l'augmentation des coûts.

Par contre, sont dénoncés les effets de cette mesure, bien plus tangibles, sur les conditions de travail des médecins, contraints de rester salariés dans les institutions, avec des conditions de travail certes améliorées mais encore loin d'être satisfaisantes, comme le montre une enquête de l'ASMACH publiée en 2014, et ce pour une durée bien plus longue que précédemment.

UN COMPROMIS SOUS MENACE

Rappelons que les universités suisses ne forment pas assez de médecins et que notre système tourne grâce à une forte proportion de médecins de l'UE, c'est-à-dire environ un quart de tout le corps médical et plus d'un tiers dans les hôpitaux.

La clause concerne donc bien l'ensemble du système. L'ASMACH et la FMH ont fini en 2015 par se rallier au compromis du dernier projet de révision pérennisant une clause du besoin pour les médecins étrangers qui les contraint à travailler trois ans dans des institutions suisses avant de demander leur installation en cabinet. Toutefois, aucune de ces organisations n'a reconnu les liens entre les coûts et l'offre médicale, et toutes deux ne sont entrées en matière que comme compromis permettant le maintien de l'obligation de contracter des caisses avec tous les médecins. Et au contraire de Berset et du PS, elles mettent en avant l'intérêt des patientes et une mesure qui contribue à garantir la qualité des soins.

VOUS AVEZ DIT «PUBLIQUE»?

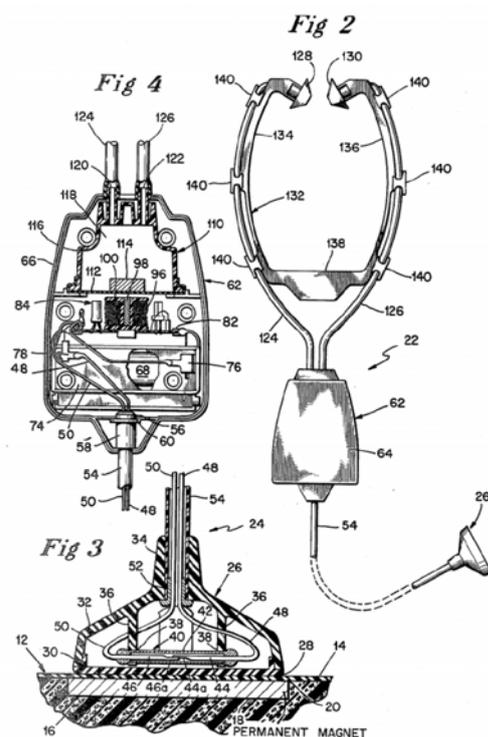
Si l'activation de la clause a été le fait de socialistes dans un gouvernement de droite, les forces de gauche se sont largement méfiées de cette mesure. Elle valide en effet une vision libérale de la médecine et de l'organisation du système de santé. Celui-ci serait à contrôler

non par les besoins de la population, un souci de qualité et des choix démocratiques, mais par une peur de l'étrangère et un calcul économiciste des «coûts», une stratégie comptable du moins d'État pour plus de profits dans le privé.

Suite au refus du Conseil national de pérenniser cette clause au-delà de juin 2016, le PS, notamment vaudois, a voulu dramatiser la situation en faisant de la clause un besoin une mesure de gauche et en invoquant des conséquences «directes» sur le libre choix des médecins et les primes d'assurance.

Il s'agit bien pour la gauche de démocratiser la santé en reprenant la main sur l'organisation des soins. Mais cela ne saurait passer par la validation de l'idée que les soins sont un coût et non un investissement, et surtout que leurs coûts ne sont pas des investissements publics bienvenus, qui profitent à chacune. La réaction du PS et les arguments de ce débat méritent une analyse plus approfondie, que nous poursuivons donc dans les prochains numéros.

Stéphanie Pache
Membre ASMACH et FMH



DOSSIER RIE III

Touche pas à mes services publics!

Jusqu'au 20 mars 2016, la gauche vaudoise est en campagne contre la baisse de l'imposition des entreprises d'un taux de 23,48% (taux 2013) à 13,79%, que le Grand conseil vaudois a adoptée le 29 septembre 2015. Jusque là, rien d'anormal.

Le problème est que la gauche vaudoise en question ne comprend plus les directions du PS vaudois ni des Verts vaudois, qui se sont alignées sur leurs représentant·e·s au Conseil d'État, montrant par là une inversion de la relation de représentation: les appareils de ces partis se croient dorénavant les représentants de leurs ministres, compliquant même activement le débat démocratique interne sur une question pourtant cruciale au cœur des projets politiques de gauche.

AFFAMER LES SERVICES PUBLICS

Le canton de Vaud vote donc sur la réforme de l'imposition des entreprises la plus importante de son histoire, puisqu'elle va amputer les ressources des collectivités

publiques vaudoises de plus de 520 millions par an, selon les chiffres du Conseil d'État. Il est très inquiétant de voir dans ce contexte des forces de gauche qui abandonnent la partie et condamnent la redistribution des richesses en se soumettant au chantage des grandes entreprises bénéficiaires, les seules à profiter de cette arnaque.

GAVER LES GRANDES ENTREPRISES

Cette baisse fiscale est d'une telle ampleur qu'elle aurait dû faire l'objet d'un référendum obligatoire. Mais la droite vaudoise a fait en sorte que seules les dépenses importantes y soient soumises, ce qui n'est pas le moindre des problèmes des mécanismes de «frein à l'endettement», qui se révèlent encore pour ce qu'ils sont en réalité: des accélérateurs de déficits, préparant le terrain pour privatiser des services publics asphyxiés par les cadeaux faits aux plus riches, cette fois-ci les grandes entreprises bénéficiaires.

Car on ne peut même pas parler d'une politique qui sou-

tient les entreprises, puisqu'il faut déjà être bénéficiaire pour payer un impôt sur le bénéfice. Ainsi moins de 30% des entreprises du canton paient cet impôt, et la plupart paient un impôt inférieur à 10'000 frs. Seules 530 entreprises, soit 2,4% des entreprises vaudoises, ont réalisé un bénéfice supérieur à un million en 2011, payant ainsi près de 90% de l'impôt sur le bénéfice.

Que le gouvernement vaudois à majorité de gauche ait décidé de jouer l'avant-garde d'une réforme fédérale catastrophique, non encore adoptée et déjà menacée d'un référendum, est très alarmant. C'est le signe d'une colonisation des esprits massive contre laquelle il faut se battre, comme nous le rappelent également dans ce dossier nos voisin·e·s neuchâtelois·e·s et genevois·e·s.

La rédaction

DOSSIER RIE III

Un bien curieux *timing*

Le canton de Vaud votera le 20 mars 2016 sur le référendum contre la nouvelle loi cantonale sur les impôts qui met en œuvre la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Or, il s'agit d'une réforme fédérale pour laquelle le Conseil fédéral a transmis son message au Parlement en juin 2015. Le Conseil des États a traité cet objet en décembre 2015. Le dossier passera prochainement au Conseil national.

Le Conseil d'État vaudois joue donc à un jeu dangereux en adoptant une loi d'application d'une loi fédérale qui n'est pas encore votée. D'ailleurs, au Conseil des États en décembre 2015, le projet du Conseil fé-

déral a subi plusieurs modifications. La Chambre haute a notamment refusé de revenir en partie sur l'imposition partielle des dividendes, une des mesures phares de la précédente réforme de l'imposition des entreprises, comme le proposait le Conseil fédéral.

DES CHIFFRES INCERTAINS

On sait d'ailleurs que la Confédération devrait aider les cantons à assumer les pertes fiscales découlant de la réforme, mais on ne sait pas exactement à quelle hauteur. Ainsi, le parlement vaudois a légiféré sur une mesure coûtant, selon le Conseil d'État, près de 500 millions de recettes fiscales

par année au Canton, sans connaître le cadre juridique fédéral ni même le coût exact de la mesure qui dépendra de la participation fédérale. Une seule chose est sûre, les 200 millions qui étaient attendus de cette dernière lors de la présentation du projet vaudois ne seront pas au rendez-vous.

Enfin, la gauche suisse, dont le PS, envisage sérieusement de lancer un référendum contre la réforme fédérale si le projet du Conseil fédéral n'est pas remanié. Voici une raison supplémentaire de refuser la réforme cantonale en l'état.

Arnaud Thiéry

DOSSIER RIE III

Malice fédérale et brouillard fiscal

Après les mensonges et les dégâts de la RIE II, il s'agit de refuser ceux, plus graves encore, qui seront produits par la RIE III.

La 3^e réforme de l'imposition des entreprises est, nous dit-on, une réforme que l'Union européenne et l'OCDE imposent à la Suisse. Celle-ci a dû ainsi leur céder en s'engageant à supprimer d'ici 2019 les statuts spéciaux des quelque 25'000 holdings et autres sociétés de gestion. Nous ne pouvons que saluer cet engagement. Mais ceci reste l'unique raison de réjouissance. Car, en réalité, cette réforme consiste d'abord à faire des cadeaux aux grandes entreprises et à «renforcer la compétitivité», c'est-à-dire à raviver la concurrence entre la Suisse et les autres pays, mais aussi entre les cantons eux-mêmes.

CONCURRENCE FISCALE

Elle s'inscrit ainsi dans la continuité des deux réformes précédentes, imposant une politique néo-libérale qui «allège» les entreprises par toute une série de mesures permettant de créer des niches fiscales pour les entreprises bénéficiaires. Car n'oublions pas que seuls les bénéficiaires sont imposés; c'est donc une lapalissade de dire que cette réforme favoriserait avant tout les entreprises qui font de gros bénéficiaires – et non les PME.

Par ailleurs, la crainte (discutable) d'un départ d'une grande partie des entreprises à statuts spéciaux, suite à l'élévation de leur taux d'imposition, mène la Confédération à encourager les cantons – en particulier ceux qui ont profité abondamment d'attirer des entreprises à statuts – à baisser leur taux d'imposition de toutes les entreprises. C'est un signal clair en faveur d'une concurrence fiscale sans fin entre cantons.

Vaud a déjà compris le message et se lance dans la spirale infernale avant même que la loi ne soit adoptée au niveau fédéral, alors que Genève et Fribourg annoncent des taux en dessous de 14%.

Les pertes, évaluées à 1,3 milliard de francs par an par la Confédération, seraient considérables, surtout pour les cantons et les communes. Cette évaluation paraît cependant pour le moins optimiste si l'on tient compte des estimations des villes comme Bâle (-400 millions/an), Zurich (-300 millions/an) pour un taux d'imposition à 15%, ou Lausanne (-40 millions). Quant au manque de recettes supplémentaires dues aux niches fiscales prévues, il est impossible de l'évaluer. Nous sommes ainsi face à un potentiel gouffre financier monstrueux dont les services publics, et donc la population, feraient assurément les frais.

UN PAQUET CONTESTÉ

Ce paquet, débattu au Conseil des États en décembre 2015, a été soutenu par 31 voix contre 9. Certes il s'est opposé, par une courte majorité, à la suppression du droit de timbre (qui coûterait quelque 200 millions à la Confédération) et a soutenu un passage de la part des cantons sur l'IFD prélevé de 17% à 21,2%, ce qui permet d'augmenter la compensation versée aux cantons de 150 millions supplémentaires. Mais il s'est opposé également à une mesure qui aurait rapporté 400 millions (dont 300 aux cantons) en refusant d'harmoniser le taux d'allègement des dividendes et de le limiter à 30% du montant imposable. Par ailleurs, il a refusé de contraindre les cantons à faire bénéficier les villes et les communes des compensations fédérales.

Au Parlement, seul le PSS s'est élevé clairement contre ce paquet en brandissant la menace du référendum et en continuant à exiger des compensations financées par les entreprises et les actionnaires afin de minimiser les pertes à maximum 500 millions. Signalons cependant qu'il a déjà assoupli ses conditions puisqu'il exigeait précédemment une compensation intégrale des pertes. Ce renoncement à maintenir ses

exigences devant une volonté pourtant claire de la droite de ne pas faire de concessions importantes est inquiétant.

Les chances d'une victoire contre ce paquet inique sont cependant réelles et il est certain qu'un parti de gauche ne peut soutenir une politique dont le coût des cadeaux aux entreprises devrait être financé par des coupes dans les budgets publics et des hausses d'impôts pour les personnes physiques. Les politiques d'austérité n'ont malheureusement pas attendu la RIE III; mais si cette réforme n'est pas combattue, elle aura assurément comme conséquence la violente poursuite du démantèlement des services à la population.

Cora Antonioli

Se souvenir de la RIE II

C'est sur la base d'un mensonge reconnu par le Tribunal Fédéral que la RIE II est acceptée d'extrême justesse (50,5%) par la population en 2008. Elle supprime notamment l'impôt sur le capital des entreprises payant déjà un impôt sur les bénéfices et baisse nettement l'imposition sur les dividendes pour les actionnaires possédant plus de 10% des parts d'une entreprise.

Le Conseil fédéral annonçait des pertes de recettes de moins d'un milliard de francs «à court terme». En réalité, elles se chiffrent à une dizaine de milliards. Alors qu'on promettait d'abord des mesures pour les PME, ce sont les grandes entreprises et les riches actionnaires qui en ont été les principaux bénéficiaires. CA



DOSSIER RIE III

L'arnaque vaudoise

Les médias et la direction des partis gouvernementaux du canton de Vaud ont beau jeu de tenter de faire croire que le *deal* négocié par le Conseil d'État est bon, et que seule la prétendument chicaneuse extrême gauche se plaint. La pilule ne passe pas, et ce pour toute personne de gauche, c'est-à-dire ayant un projet de société égalitaire et solidaire.

Les pertes fiscales dues au passage d'une imposition des entreprises de 23,48% (taux 2013) à 13,79% sont estimées à plus de 520 millions de francs par an (selon les propres chiffres du Conseil d'État). Il sera donc quand même difficile de nous convaincre des raisons pour lesquelles, à gauche, on devrait non seulement soutenir ces pertes fiscales, mais en outre admettre que celles-ci pourraient ne pas avoir de conséquence sur les prestations de l'État, comme tente de nous en convaincre le petit père des peuples et ses maladroits compagnons, qui croient décidément à notre stupidité ou, plus probablement, cherchent à nous bercer de la même illusion qui les aveugle. Ce qui chicane, c'est ainsi plutôt le projet de papa Maillard et de tonton Broulis.

PERTES ET PROFITS

On nous dit que la baisse fiscale est inévitable. Qu'en est-il vraiment? Si on avait ne serait-ce qu'attendu l'adoption de la loi fédérale et le résultat du probable référendum, on aurait en effet peut-être une baisse des subventions fédérales incitant à prendre de telles mesures. Seulement, on n'a pas attendu. Les servitudes sont donc dans la tête surtout. Et ce, sans même parler de l'idée de résister démocratiquement à des *diktats* qui ne nous plaisent pas.

On nous dit qu'il faut éviter le départ des grandes entreprises pour sauver emploi et impôts, qu'elles ne payaient pas, ou peu. Sauver des emplois, ça c'est de gauche. Mais pas n'importe quel emploi. Le socialisme est internationaliste. Il est contre l'exploitation de tou-te-s les travailleuses-eurs. Des boîtes aux lettres administratives à

«optimisation» fiscale ne participent pas de l'amélioration des conditions de travail. La volonté de se coucher devant de grandes entreprises exploiteuses qui déplacent leurs cadres pour leurs profits tout en offrant les pires conditions de travail hors du territoire suisse et de considérer que sauver ces emplois suisses est une juste politique de gauche ne devraient apparaître que pour ce qu'elle est: un soutien à un système de production inégalitaire, contraire aux valeurs socialistes, qui maintient les privilèges des pays riches au détriment d'une redistribution avec les pays réellement producteurs du travail et s'oppose à une solidarité internationale entre tou-te-s les salarié-e-s.

MENSONGES

On nous dit que, quand même, Monsieur le Président socialiste du Conseil d'État Maillard a obtenu des «contreparties». C'est l'argument le plus drôle.

Tout d'abord, le terme de «contrepartie» ou «compensation» trahit l'hypocrisie de l'affirmation que tout le processus serait indolore et sans effet sur la qualité des services publics. Ensuite, elles ne sont pas des compensations au sens strict, car des dépenses supplémentaires ne sauraient «compenser» une perte de recettes. Elles constituent en plus un recul démocratique: au lieu d'impôts affectés à des services décidés démocratiquement, elles dépendent d'accords avec le patronat, comme les allocations familiales, et ne peuvent être employées qu'à ce que le Conseil d'État a décidé, sans possibilité ni pour le parlement, ni pour la population de se prononcer dessus.

D'ailleurs, le référendum ne porte pas sur celles-ci, qui ne sont donc pas concernées par la votation qui ne porte que sur la législation fiscale des entreprises, contrairement à ce que Monsieur le Président socialiste du Conseil d'État Maillard essaie de nous faire gober. Enfin, avec une estimation à environ 200 millions, elles ne sont pas du tout

à la hauteur des pertes. Il s'agit clairement d'une concession pour calmer les forces réceptives au chantage des patron-ne-s.

UN DEMI-MILLIARD

Cette baisse de l'imposition des entreprises est donc une vaste et énorme arnaque, mise en place de façon non démocratique, qui a néanmoins l'opportunité d'être soumise au peuple, qui paiera les cadeaux faits par le gouvernement et le parlement aux grandes entreprises. Un demi-milliard, cela représente la moitié du budget 2016 de l'école obligatoire, ou l'entier de celui de la protection de la jeunesse et de l'enseignement spécialisé réunis. C'est aussi l'entier du budget des prestations complémentaires AVS/AI ou des subsides à l'assurance-maladie (subsides cantonaux et primes pour les prestations complémentaires).

Rien ne saurait justifier d'amputer les recettes publiques d'un tel montant, d'entériner la logique de la concurrence fiscale et les inégalités entre les Communes, entre les Cantons et entre les pays, et bien sûr, entre les classes sociales. Il s'agit au contraire de garantir et de développer la démocratie, ce qui passe par le maintien de services publics accessibles et de qualité.

Stéphanie Pache



DOSSIER RIE III

Planifier l'amnésie

Si les derniers budgets de l'État de Vaud, et surtout les comptes, montrent toujours une très bonne santé financière, les difficultés s'annoncent et elles sont nombreuses.

Les finances de l'État ont connu plusieurs phases ces trente dernières années, avec des choix qui ont eu un impact à long terme. Ainsi les baisses fiscales du début des années 1990 ont empêché l'État d'absorber le choc économique et sont responsables de la dégradation de la situation. Des coupes budgétaires très importantes ont permis, avec un redressement de la situation économique, que la situation s'améliore au point de rembourser la dette, au prix cependant d'un maintien des mesures d'austérité, dogmatisme de la majorité de droite. Depuis quelques années, les dotations suivent la croissance démographique et économique, et contribuent au développement de nouveaux projets. Cette situation, meilleure que dans la plupart des autres cantons, n'a cependant pas apporté de solution

aux détériorations précédentes. Elle ne prend ainsi que partiellement en compte les modifications structurelles de la société (vieillesse, éducation), alors que celles-ci ont un grand impact sur les services publics.

SOMBRE TABLEAU

La fonction publique vaudoise a subi de très nombreuses mesures visant à diminuer les charges de personnel. Et si la réforme du système salarial a permis une revalorisation de certaines fonctions pour un coût annuel de 80 millions, suivant en cela des revendications syndicales, le nouveau système contrôle aussi strictement l'évolution des salaires, ralentit les carrières et verrouille les promotions. L'État est déjà en train de se refaire et l'on peine à imaginer la manière dont les promesses de l'époque puissent se réaliser avec des ressources tarées.

La planification financière de l'État prévoit de plus un retour aux déficits dans les prochaines années. Outre les conséquences du climat économique (franc

fort notamment) sur les recettes fiscales, des augmentations des dépenses sont prévisibles: des coûts de fonctionnement qui découlent logiquement des investissements dans des nouvelles infrastructures qu'il faudra bien exploiter; l'impact de l'augmentation des primes d'assurances maladies sur les subsides, les prestations que la Confédération va transférer aux cantons dans son plan d'économie (projet dit de «stabilisation financière 2017-2019»), le financement des «contreparties sociales» prévues dans la feuille de route et les nouvelles niches fiscales qu'instaurerait la troisième réforme de la fiscalité des entreprises. C'est donc à ce tableau sombre que le Conseil d'État veut ajouter la baisse de la fiscalité des entreprises. Or ce dernier n'a pas actualisé sa planification financière, alors qu'il avait annoncé dans celle-ci un impact de la feuille de route limité à 60 millions par an...

*Julien Eggenberger
Président du SSP Vaud
et député PS*

DOSSIER RIE III

Les communes perdantes

La RIE III vise à baisser les impôts de l'ensemble des entreprises, afin que les sociétés multinationales – qui font de l'évasion fiscale – continuent d'être intéressées à localiser leurs sièges en Suisse. Une des conséquences de cette politique honteuse est de protéger les intérêts des petites communes qui ont joué le jeu dangereux du *dumping* fiscal, tandis que celles qui ont un tissu économique diversifié (et dont l'assiette fiscale ne repose pas sur les forfaits fiscaux) verront leurs ressources se tarir de moitié!

Une chose est donc sûre, d'après l'Association des communes suisses: «RIE III: les communes devront payer les pots cassés». Et c'est dans le

Canton de Vaud qu'elles devront payer le plus: plus de 110 millions par an!

L'Union des communes vaudoises (UCV) estime ainsi que 50 à 70 communes perdront l'équivalent de 1 à 12 points d'impôts par an (jusqu'à 30% des revenus fiscaux pour certaines communes), et que du fait de la péréquation, l'ensemble des communes perdra des revenus correspondants à au moins un point d'impôt par an. Malheureusement, ce sont souvent les villes centres – là où la gauche est la plus forte, et là où elle peut mener une vraie politique écologique et sociale – qui perdent le plus. À Lausanne, par exemple, la Ville estime les pertes à 55 millions de francs (bruts) par

an, soit plus que les dépenses pour les bibliothèques, le service des sports et le service de protection et sauvetage! Dans les autres villes du canton, les chiffres sont parlants: 4 millions à Nyon, 3,5 à Vevey, 3,2 à Yverdon, 2,7 à Renens ou encore 1,2 à Orbe.

Comme le note l'UCV, «toute diminution des recettes fiscales des personnes morales implique une diminution des charges et/ou une augmentation d'autres recettes 'fiscales'». En langage clair, avec la RIE III, les communes devront soit augmenter les impôts, soit couper dans les prestations: parcs et promenades, nature en ville, crèche, culture, aide sociale, logement,...

Romain Felli



GENÈVE

Quel avenir pour les finances et la fonction publiques?

En matière de finances publiques, le canton de Genève vit une période particulièrement troublée où le gouvernement encaisse baffes sur camouflet. L'année 2015 s'est effectivement terminée de façon étonnante, puisqu'à une exception près, tou-te-s les député-e-s ont réglé le sort de la loi budgétaire en quelques minutes, en refusant l'entrée en matière sans autre forme de procès.

Du côté syndical, on avait pourtant accepté de signer un protocole d'entrée en négociations avec le Conseil d'Etat. Un peu de guerre lasse, juste avant Noël, à la limite de l'épuisement suite aux journées historiques de mobilisation de novembre et décembre (voir *Pages de gauche* n° 150). Il

s'agit d'un texte pourtant très imparfait qui témoigne du peu de considération du gouvernement pour la mobilisation des employé-e-s de l'État, mais qui permet d'envisager de nouvelles recettes pour équilibrer les finances publiques et résorber la dette.

Ce texte donne aux partenaires moins de trois mois pour négocier un accord. Trois mois de trêve pendant lesquels la fonction publique renonce à se mettre en grève, du moins tant qu'une des parties n'a pas quitté la table... Mais, au vu de la mauvaise volonté manifestée jusqu'à présent par le Conseil d'État à envisager les propositions syndicales, à moins d'une révision à la hausse des prévisions de recettes qui permet-

trait à chacun de sortir la tête haute de la négociation mais ne ferait que reporter le problème aux années suivantes, il est vraisemblable que le bras de fer reprendra en mars ou même avant.

RÉFÉRENDUMS

En définitive, c'est peut-être des urnes que viendra la bonne surprise. En effet, au beau milieu des mobilisations syndicales, aveuglée par son idéologie anti-fonctionnaires, la droite avait voté un frein à l'endettement, dit «personal stop», dont le gouvernement lui-même ne voulait pas, puisqu'il bloque le nombre de postes dans la fonction publique tant que la dette reste supérieure à 8 milliards, dans un canton où la population augmente de 1% à 2% par année!

Le référendum lancé contre cette loi a permis de rassembler plus de 20'000 signatures (presque trois fois plus que le nombre requis) en quatre semaines, signe incontestable de l'exaspération d'une large frange de la population face à la terrible dérive droitière du parlement. Le vote aura lieu en juin ou en septembre et son résultat sera décisif pour l'avenir du service public genevois et les négociations budgétaires des prochaines années.

Les citoyen-ne-s vaudois-es, puis genevois-es, auront donc l'occasion de se prononcer sur des textes capitaux quant à la gestion future des deniers publics. Et il semble évident que leur choix aura un impact considérable sur leurs voisins. En effet, les coupes budgétaires genevoises sont justifiées par l'application d'une RIE III anticipée comme très semblable à celle concoctée à Lausanne. Le vote vaudois est donc attendu avec impatience par la fonction publique genevoise...

Julien Nicolet

GENÈVE

Tailler dans la culture

Genève, mars 2015. La droite élargie (PDC-MCG-PLR-UDC) obtient 43 sièges sur 80 au parlement municipal. Au mois de septembre, elle refuse l'entrée en matière du budget, renvoyant ce dernier, pourtant équilibré, au Conseil administratif. Une manifestation dégénère en octobre, lui donnant un prétexte pour sanctionner l'Usine à tort en gelant ses subventions. Cette décision sera jugée illégale le mois suivant par le Conseil d'État. La droite élargie, penaude, doit reconnaître qu'elle a outrepassé le droit... avant de tailler sèchement dans le budget 2016 de la Ville. Principales victimes de ses coupes budgétaires: la culture et le social. Ce sont 7,5 millions rabotés sur un budget pourtant bénéficiaire et une gestion saine de la Ville.

Le 19 décembre une manifestation sauvage produit de la casse et macule le Grand-Théâtre. Si elle permet à la

droite de pousser des cris d'orfraie, elle doit, avec un peu de recul, être analysée comme une réponse en miroir à la production de violence et de mépris entreprise dans le parlement municipal par celle-ci. Les partis de l'Alternative, les mouvements sociaux, syndicaux et culturels ont lancé à Noël deux référendums pour contrer les coupes. Objectif: 4000 signatures pour chacun d'eux d'ici au 12 février. La votation suivra au mois de juin. Voilà donc une législature de cinq ans entamée par de la casse et de la tension en Ville de Genève. La droite élargie veut prouver qu'elle a la majorité pour faire ce qu'elle entend? Il revient désormais à la population genevoise de lui apporter un démenti en exigeant qu'elle produise plus d'arguments que de coups de ciseaux vindicatifs.

*Sylvain Thévoz
Conseiller municipal,
Ville de Genève*

NEUCHÂTEL

Baisse fiscale et casse sociale

Attractivité du canton, nouvelles PME et abolition des forfaits fiscaux: tous les arguments semblaient bons pour justifier la baisse de l'imposition des entreprises dans le canton de Neuchâtel. La droite et le patronat étaient parvenus à rallier le PS dans cette démarche insidieuse qui promettait des baisses d'impôt futures pour les citoyen-ne-s. Qu'en est-il aujourd'hui?

Le produit de l'imposition des personnes morales a bien augmenté. Le canton encaisse désormais 15,61% d'impôt sur le bénéfice d'entreprises qui auparavant profitaient d'arrangements et d'exonérations et ne participaient pas, ou peu, à l'impôt cantonal. L'attractivité accrue du canton de Neuchâtel pour les entreprises a amené certaines d'entre elles à déposer leur siège dans le canton. La concurrence internationale, mais aussi nationale, a ensuite incité les autres pays et cantons à suivre la voie.

C'est dans les communes que la situation est devenue catastrophique. La Chaux-de-Fonds en est un bon exemple, car elle abrite le siège de nombreuses entreprises horlogères et de leurs myriades de sous-traitants qui ne bénéficiaient pas de statuts spéciaux.

DÉGÂTS DANS LES COMMUNES

En 2016, qui marque la mise en place de la dernière phase de la réforme, La Chaux-de-Fonds perdra 13 millions de francs de recettes sur l'imposition des personnes morales. Ceci représente 12% du budget de fonctionnement de la commune. Cela se traduit par l'abandon de nombreux investissements et par la disparition de prestations existantes. Les services publics continueront de remplir leurs tâches avec moins de moyens, les temps d'attente seront plus longs, etc.

Est-il utile de préciser que la baisse de l'imposition des personnes physiques, pourtant promise, ne sera pas finalisée

avant 2019? À cette date, les entreprises ayant déposé leur siège dans le canton de Neuchâtel auront assurément trouvé mieux ailleurs! Dans l'interval, ce sont les citoyen-ne-s de La Chaux-de-Fonds qui devront payer pour permettre aux actionnaires de gagner davantage d'argent.

En conclusion, la concurrence fiscale intercantonale est extrêmement néfaste pour les communes qui n'abritent pas de sièges d'entreprises internationales. La péréquation cantonale qui répartit les recettes entre communes pauvres et riches ne parvient plus à rétablir l'équilibre nécessaire pour permettre aux citoyen-ne-s du canton de Neuchâtel d'avoir accès aux mêmes prestations fournies par les collectivités publiques. Les inégalités se creusent et le sentiment de justice s'érode.

*Yasmina-Karima Produit
Secrétaire syndicale
SSP-Neuchâtel*

NEUCHÂTEL

HNE: joue-t-on le dernier acte en 2016?

Dans la saga de l'Hôpital neuchâtelois (HNE), depuis sa création il y a 10 ans par la fusion de sept établissements, il n'y a probablement pas eu un trimestre sans que n'apparaisse une polémique quelconque.

La fin de l'année 2015 n'aura pas fait exception, HNE ayant annoncé la fermeture nocturne des blocs opératoires du site de La Chaux-de-Fonds dès juillet 2016.

Chaque décision de ce type se nourrit des effets d'une décision précédente. La fermeture des blocs le week-end a par exemple entraîné le départ du médecin-chef de l'urologie et a ainsi diminué l'activité opératoire.

Ensuite, elle crée l'opportunité, pour les dirigeant-e-s de HNE, d'une future nouvelle restructuration grâce à la fragilisation nouvellement créée. La fermeture de la maternité de La Chaux-de-Fonds en mars 2010, alors qu'elle pratiquait 600 accouchements par année, a été le point de départ de ce démantèlement par étapes sournois et nourri de nombreuses promesses non tenues et autres mensonges. Cette stratégie du fait accompli doit ainsi amener les citoyen-ne-s à accepter le plan que HNE et le Conseil d'État lui proposera dans le courant de cette année. Mais le fera-t-il? Rien n'est moins sûr.

Ce passage en force risque d'encore aggraver une situation déjà inquiétante. La résistance s'organise dans des Montagnes neuchâteloises acculées et qui n'ont bientôt plus rien à perdre. Le Conseil d'État doit ainsi prendre garde de ne pas atteindre un point de non-retour. Quel gâchis, alors qu'il avait une magnifique carte à jouer avec l'acceptation par le peuple, en novembre 2013, d'un plan hospitalier cantonal cohérent. Mais celui-ci n'a finalement jamais été appliqué.

*Armin Kapetanovic
Député socialiste au
Grand Conseil*

INITIATIVE POPULAIRE

Affamons la spéculation!

Parmi les quatre objets soumis à la population suisse lors de la votation du 28 février prochain se trouve notamment l'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires». Son lancement fait directement écho à la crise alimentaire mondiale des années 2007 et 2008, qui avait jeté une lumière peu favorable sur la financiarisation du marché des matières premières agricoles. Suite à l'effondrement de certains marchés, les denrées alimentaires étaient apparues comme une possibilité d'investissement particulièrement sûre, donnant lieu à un jeu spéculatif important sur le prix de nombreuses denrées de base.

RÉGULER LA FINANCE

Pour plusieurs organisations humanitaires, ces paris seraient au moins partiellement responsables des variations de prix importantes connues par de nombreuses denrées alimentaires durant les années 2007 et 2008, et par conséquent des famines s'étant ensuivies. Parvenant en temps normal tout juste à satisfaire leurs besoins élémentaires au jour le jour, les populations les plus pauvres sont généralement incapables de réagir lorsqu'une bulle de prix surgit, d'autant que celle-ci impose aux prix des évolutions imprévisibles et artificielles, totalement déconnectée de l'offre et de la demande.

Suite aux débats suscités par l'introduction d'une éventuelle taxe sur les transactions financières, le domaine finan-

cier fait ainsi une nouvelle fois l'objet d'une tentative de régularisation. De plus en plus déconnectée de notre quotidien, la finance semble en effet narguer celles et ceux dont les besoins les plus vitaux sont sacrifiés sur l'autel du profit.

Le libéralisme paraît lui aussi atteindre ses limites, servant désormais souvent les intérêts d'une minorité privilégiée, au lieu de garantir une économie profitable à tou-te-s. Les inégalités et leur inhumanité écoeurant; à l'échelle mondiale, 62 personnes détiendraient aujourd'hui un patrimoine équivalent à celui de la moitié la plus pauvre de la planète.

Forte de ces constats, l'initiative exige principalement ce que les matières premières agricoles et les denrées alimentaires soient exclues des opérations financières spéculatives en Suisse. Il s'agirait ainsi d'interdire aux banques, fonds de placements et autres organisations de ce type d'investir pour leur propre compte ou celui de leur clientèle dans des produits financiers touchant aux matières premières agricoles et aux denrées alimentaires. En parallèle, le texte exige également que la Confédération s'engage à lutter contre la spéculation alimentaire à l'échelle internationale.

UNE LARGE COALITION

Si le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter cette initiative, plusieurs partis de gauche se sont au contraire engagés pour celle-ci, aux côtés de

nombreux groupements liés à l'agriculture et à l'environnement. Parmi les organisations concernées, on retrouve aussi bien le Parti socialiste que les Verts, en passant par Attac, Biosuisse ou encore Solidar. Celles-ci soulignent le caractère inhumain de ces paris sur le prix des matières premières ainsi que ses conséquences. Si la spéculation est parfois critiquée dans son ensemble, il paraît ainsi particulièrement urgent de mettre fin à cette pratique dans les domaines touchant directement à la vie de millions d'êtres humains.

UN SIGNAL FORT

Le fond de l'AVS ou le Crédit Suisse ont ainsi annoncé qu'ils avaient cessé leurs activités sur ce marché. Cependant, les initiant-e-s soulignent le rôle crucial joué par la Suisse dans ce marché. Celle-ci abrite en effet d'une part de nombreuses institutions financières, alors qu'elle accueille d'autre part le siège de plusieurs entreprises majeures du commerce des matières premières.

Pour les partisan-e-s de l'initiative, la Suisse se devrait ainsi de montrer l'exemple et de donner un signal fort contre la financiarisation et pour un contrôle démocratique du marché des matières premières.

Yaëlle Dällenbach

LE POING La **Jeunesse socialiste suisse (JSS)** reçoit notre poing «réel». Dans sa campagne virtuelle 2.0 sur l'initiative contre la spéculation alimentaire, la JSS a repris un dessin paru dans Vigousse illustrant Schneider-Amman nourrissant un requin de la finance. Face à certaines accusations ridicules d'antisémitisme et de racisme que ce dessin a déclenché, la JSS s'est excusée et l'a retiré. En matière de cohérence et de soutien à la liberté d'expression, la JSS n'a pas cliqué sur le bon bouton.



LA ROSE Une année après l'attentat contre **Charlie Hebdo**, le bal des hypocrites continue. Alors que tout le monde assurait hier défendre la liberté d'expression, pas un mois ne s'est passé sans que l'on reproche à l'hebdomadaire l'un ou l'autre de ses dessins. Dernier exemple en date, celui de Riss dénonçant la tripe sensible des Européen-ne-s, qui pleurent les migrant-e-s mort-e-s tout en conspuant les vivant-e-s. Une rose pour leur ténacité!



HOMMAGE

Résistant et exilé, Hocine Aït Ahmed nous a quittés

Hocine Aït Ahmed est décédé à 89 ans à Lausanne, après de longues années de combat et d'exil. Passé l'hommage amical au cimetière de Montoie du 29 décembre 2015, j'ai participé à ses «funérailles nationales et populaires» à Alger puis à Ain El-Hammam dans son village natal en Haute-Kabylie. Je me souviendrai longtemps de l'émotion, de la ferveur, de la tristesse, des attentes du million de personnes (beaucoup de jeunes) qui l'ont accompagné, alors qu'il était en exil depuis plus de 40 ans!

Il faut lire la presse algérienne, internationale, suisse, locale pour se remémorer sa vie, son rôle dans la révolution algérienne, les combats pour la décolonisation algérienne qui ont inauguré une nouvelle époque de portée mondiale. Hocine Aït Ahmed a participé aux débats de Bandung et de New York. Socialiste, il était partisan de la construction inlassable d'une démocratie «radicale», dans son pays, autour de la méditerranée. Dans le Maghreb, en Europe. Il répétait souvent: «Le seul sens du patriotisme, c'est la démocratie». On mesure la portée politique, de théorie politique, de ces paroles quand on connaît les avatars du débat *minorités-peuple-nation-État* (Kurdistan, Palestine, Sri Lanka, Ex-Yougoslavie, Est de l'Europe, etc.) et aussi celui de l'extrême droite en Europe, de l'UDC aujourd'hui.

Tout au long d'une vie de 89 ans, il s'est distingué par son engagement, sa fidélité, son courage, sa prudence, sa lucidité, sa ténacité, sa dénonciation de la violence policière et militaire, sa capacité de jugement de situations complexes, sa vision ancrée dans l'histoire d'un peuple dépassant les frontières du cadre national avec son travail pour un grand Maghreb et une autre Europe. On a pu mesurer son questionnement sur la force militaire et policière, non seulement dans la lutte de libéra-

tion, dans sa trajectoire de combattant, mais aussi lorsqu'avec Annie Mecili et un Comité, il a rompu l'*omerta* du pouvoir français et du pouvoir algérien dans «l'Affaire Mecili», cet avocat du barreau de Paris, opposant algérien, assassiné à Paris le 7 avril 1987 en toute impunité. L'affaire est toujours pendante.

Hocine Aït Ahmed a participé à la mise sur pied des Assises européennes sur le droit d'asile, lancées depuis Lausanne par la Ligue des droits de l'homme (LDH) et de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), puis du Tribunal européen des peuples sur le droit d'asile (Berlin). Il a aussi fait partie du noyau de personnes engagées, avec Lode Van Outrive, François Rigaux, Laurent Monnier, Abdelmalek Sayad, Colette Guillaumin, Étienne Balibar et cent autres personnes, qui ont lancé le Groupe de Genève (GGE), *Violence et droit d'asile en Europe*, un réseau pour une réflexion entre des chercheuses-eurs, professionnel-le-s, militant-e-s inquiet-e-s face à la montée de la violence de l'Europe des polices (le «laboratoire Schengen») au tournant des années 1980.

QUELLE MÉMOIRE ICI?

Hocine Aït Ahmed est décédé en pleine période de fêtes de fin d'année 2015; sa mémoire a été honorée par la vice-chancelière Sandra Nicolier, pour le Conseil d'État, et par la Municipalité de Lausanne, qui n'a pu être officiellement présente, mais dont le syndic Daniel Brélat a envoyé un message. Une question a effleuré l'assistance. Au-delà de ces paroles chaleureuses, que peuvent faire le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne pour reconnaître et honorer la présence de cet homme aux grandes qualités humaines, intellectuelles, politiques, culturelles, exilé sur son sol durant plus de 40 ans? Et pour reconnaître son apport au patrimoine local? Il est encore

possible de lui rendre un hommage plus substantiel dont la forme reste à trouver.

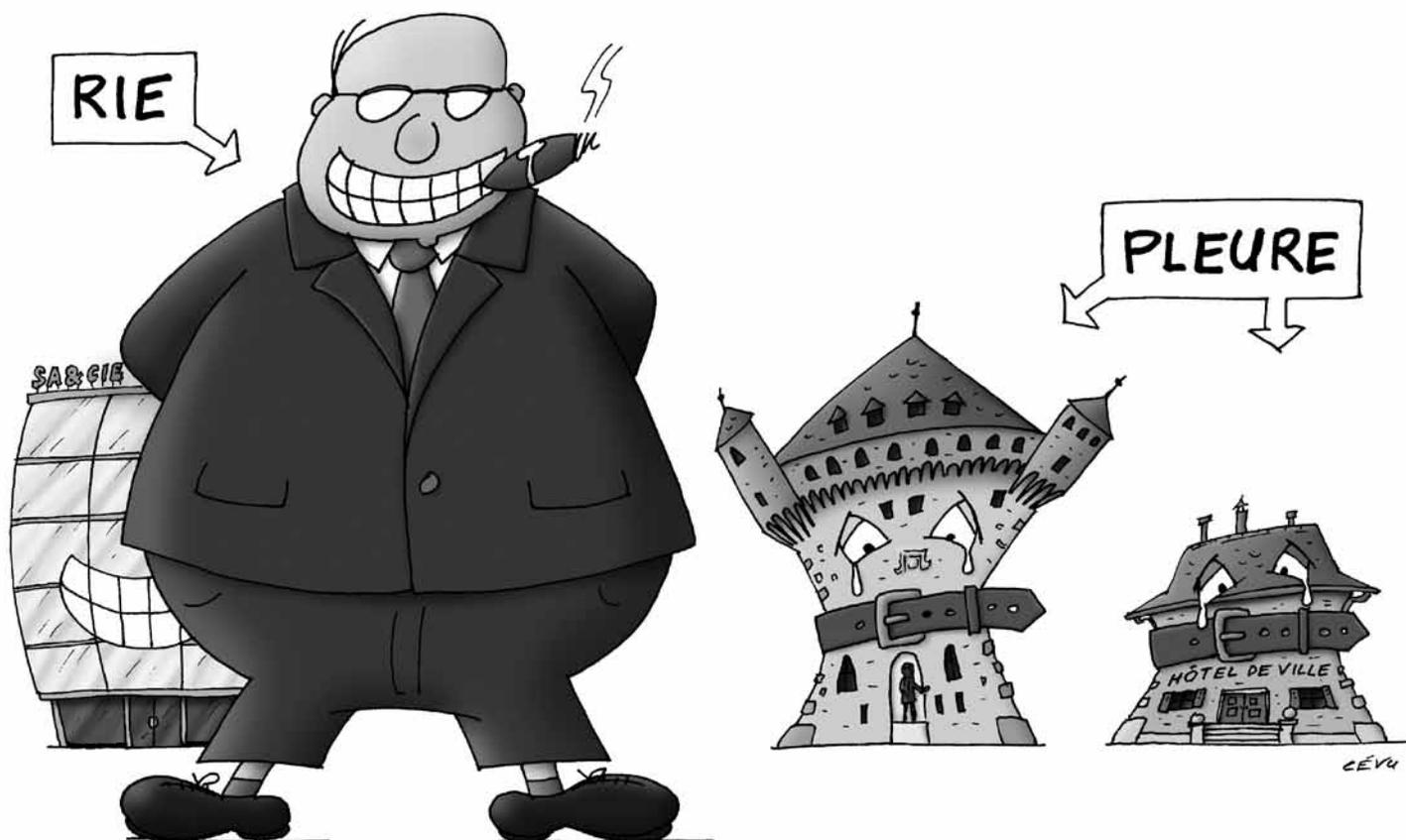
Honorer ses exilé-e-s est un devoir d'hospitalité et de citoyenneté qui fait partie d'un devoir de mémoire s'inscrivant dans le rôle qu'ont joué la Suisse et le Canton de Vaud lors des accords d'Évian notamment, comme l'ont souligné l'historien Marc Perrenoud et l'ambassadrice de Suisse en Algérie, Muriel Berset Kohen, dans leurs interventions à Montoie. Espérons qu'une interpellation pourra être formulée aux autorités.

Pour les nombreuses questions de recherche à poursuivre que pose la trajectoire de Hocine Aït Ahmed, sur l'histoire de l'Algérie mais aussi de la Suisse, sur les rapports interétatiques et de citoyen-ne-s-résistant-e-s entre la Suisse et l'Algérie, une collaboration entre le Canton de Vaud, l'Université de Lausanne et une Fondation publique en préparation pourrait être une initiative très souhaitable.

*Marie-Claire Caloz-Tschopp
ex-enseignante à l'Université
de Lausanne, Collège
international de philosophie*

*À lire: Hocine
Aït Ahmed,
Mémoires d'un
combattant:
l'esprit d'indé-
pendance 1942-
1952, Paris,
Sylvie Messin-
ger, 1983.*



**JAB**

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Qui a dit quoi?

A: «J'ai vu trop de militants sincères et souvent jeunes perdre leur énergie et leur talent dans le sectarisme et l'idéologie stérile.»

B: «Nous ferons partie des animateurs de cette campagne, pour soutenir cette réforme de toute première importance pour l'économie vaudoise.»

C: «Quand il n'y aura plus d'entreprises, il n'y aura plus de cadeaux.»

D: «Avec cette révision de la fiscalité, Vaud prend plusieurs longueurs d'avance sur les autres cantons. Nous nous donnons ainsi toutes les chances de préserver notre dynamisme économique et notre prospérité à long terme.»

E: «Nous jouons notre avenir.»

A: Pierre-Yves Maillard, Lausanne Cités, 13 janvier 2016
B: Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal, 24 Heures, 5 décembre 2015
C: Pascal Broulis, 24 Heures, 15 décembre 2015
D: Claudine Amstein, 24 Heures, 17 septembre 2015
E: A choix, Claudine Amstein, 24 Heures, 17 septembre 2015, ou Didier Deschamps à la FIFA, 2 novembre 2009